

A R R E T E N° 2025-103-024 LA NUIT DES ÉTOILES

Le Maire de la Commune de CHICHILIANNE

- Vu le Code la Route ;
- Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-2 et suivants ;
- Vu le code de la voirie routière ;
- Considérant la demande de Mme COMTE pour les associations *Vie du Village* et *AS Trièves* et le Parc naturel régional du Vercors, dans le cadre de la nuit des étoiles

ARRETE

Article 1

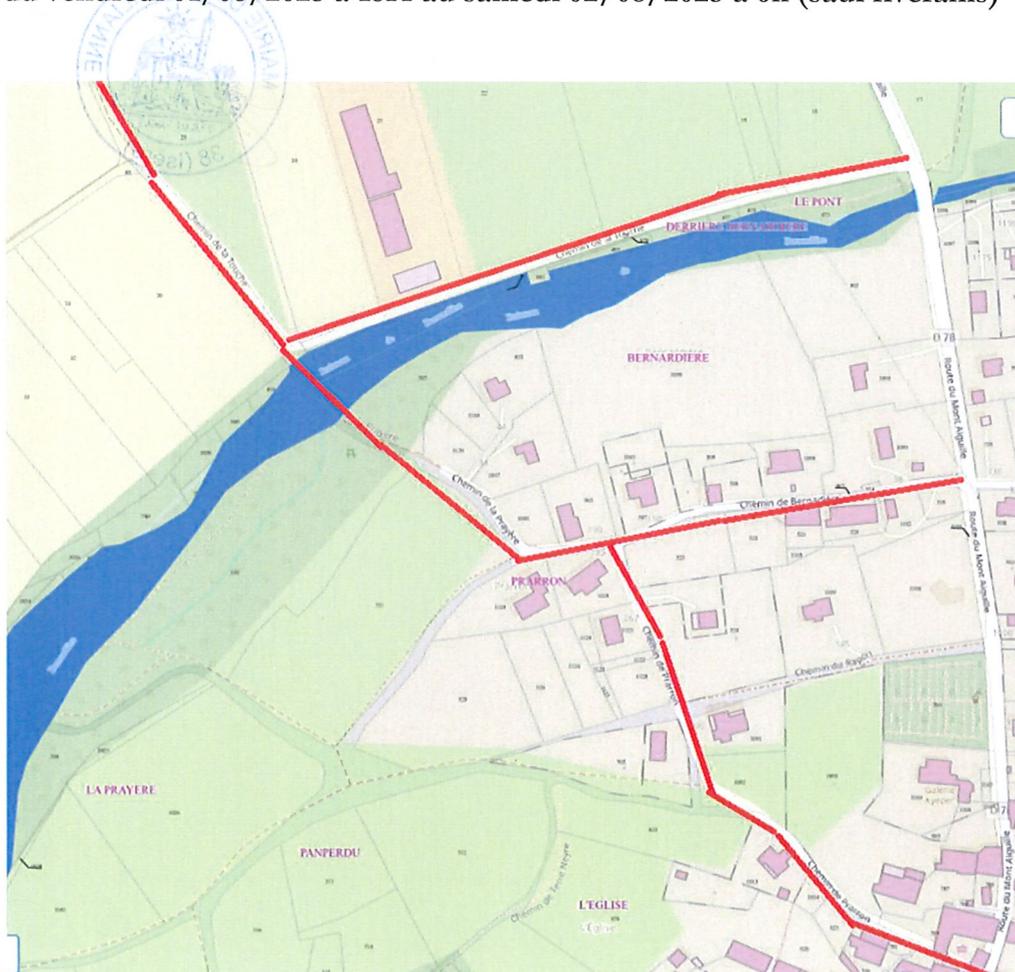
La circulation des véhicules à moteur est interdite sur (plan ci-dessous, voies en rouge) :

Le chemin de la Touche :

du vendredi 01/08/2025 à 16h au samedi 02/08/2025 à 6h,

Les chemins de Prarron, de Bernardière et de la Prayère

du vendredi 01/08/2025 à 18H au samedi 02/08/2025 à 6h (sauf riverains)



Article 2

Un parking sera organisé pour cet événement sur le stade de foot, situé chemin des Longes **du vendredi 01/08/2025 de 10h au samedi 02/08/2025 6h**. Celui-ci sera ensuite à l'usage du Vide grenier de Chichilianne le 3 août 2025 ;

Article 3

La signalisation nécessaire sera effectuée par les organisateurs de *la Nuit des Étoiles*.

Article 4

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Le Maire, Le Lieutenant-Colonel, Commandant le groupement de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Chichilianne le 17/07/2025

Le Maire,

Eric VALLIER

